|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 53/8937/2025 – Venezuela - 16 janvier 2025 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 001/25-1 |
| Un défenseur a été libéré, quatre autres sont toujours incarcérés | | |
| VENEZUELA | | |

Le 16 janvier 2025, Carlos Correa, défenseur des droits humains de renom, a été libéré après avoir été arrêté arbitrairement le 7 janvier. Pendant huit jours, on ne savait pas du tout quel sort lui avait été réservé ni où il se trouvait. Carlos Correa n’aurait jamais dû être arrêté ni criminalisé en raison de son travail, pas plus que ces quatre autres défenseur·e·s maintenus en détention arbitraire pour leur militantisme au Venezuela: Javier Tarazona, Rocío San Miguel, Carlos Julio Rojas et Kennedy Tejeda. Nous demandons à Nicolás Maduro de garantir leur libération immédiate et inconditionnelle et, tant qu’ils sont détenus, de protéger leur vie et leur sécurité, ainsi que leurs droits de ne pas être soumis à la torture et de bénéficier des garanties d’un procès équitable.

Carlos Correa, directeur de l'ONG vénézuélienne Espacio Público, a été intercepté par des individus cagoulés et vêtus de noir et emmené vers un lieu inconnu le 7 janvier 2025 vers 17 heures dans les rues du centre de Caracas. Il s'agit d'un mode opératoire couramment utilisé par les forces de sécurité de l'État pour détenir arbitrairement et faire disparaître par la force les personnes considérées comme une menace pour le gouvernement de Nicolás Maduro, y compris les défenseur·e·s des droits humains. Son sort est demeuré inconnu jusqu’au 15 janvier, lorsqu’un procureur a informé son épouse qu’il était en effet détenu et avait soi-disant été présenté à un juge le 9 janvier. Le procureur ne lui a donné aucune information sur le lieu où il se trouvait, sur l’entité qui le détenait ni sur les faits qui lui étaient reprochés. Son épouse s’est également vu refuser des informations sur l’état de santé et l’intégrité physique de Carlos. Il a été libéré aux premières heures du 16 janvier.

Comme l’a dénoncé Amnesty International à maintes reprises, les défenseur·e·s des droits humains au Venezuela sont constamment exposés au risque de harcèlement, d’agression et d’arrestation. Javier Tarazona, militant des droits, prisonnier d'opinion et directeur de l’ONG locale Fundaredes, se trouve toujours en détention et est poursuivi pour avoir défendu les droits humains depuis juillet 2021. Rocío San Miguel est une avocate vénézuélienne, professeure et défenseure des droits humains de renommée nationale et internationale, arbitrairement arrêtée le 9 février 2024; on est restés sans nouvelles d’elle jusqu’au 15 février et elle demeure injustement détenue. Carlos Julio Rojas est un journaliste et militant arrêté arbitrairement le 15 avril 2024, soi-disant par des agents du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN), qui demeure également détenu de manière inique en raison de ses activités militantes. Kennedy Tejeda, jeune avocat et militant des droits humains de la célèbre ONG Foro Penal, a été arbitrairement détenu dans l'État de Carabobo le 2 août 2024 alors qu’il s’efforçait d’offrir une aide juridique gratuite à d’autres victimes de détention arbitraire. Tous arbitrairement privés de leur liberté, ils demeurent soumis à des procédures pénales infondées et subissent de graves violations de leurs garanties en matière d’équité des procès.

La politique de répression du gouvernement de Nicolás Maduro, mise en place de longue date pour réduire au silence toute forme de dissidence réelle ou présumée, a atteint un sommet historique après l'élection du 28 juillet 2024, avec plus de 2 000 personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques, dont beaucoup sont accusées de terrorisme et d'incitation à la haine, apparemment sans fondement, y compris des groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement n’a cessé de harceler, poursuivre et censurer les militant·e·s et les organisations de la société civile qui s'efforcent de protéger les droits des Vénézuélien·ne·s dans une situation complexe d’urgence humanitaire et de profonde crise des droits humains qui les fait fuir en nombre sans précédent, en quête de sécurité et de protection. Au mois de novembre 2024, plus de 7,8 millions de personnes avaient fui le Venezuela.

Le gouvernement de Nicolás Maduro mène actuellement plusieurs initiatives visant à contrôler et réduire au silence les organisations de défense des droits humains et de la société civile. Le projet de loi adopté en août 2024, baptisé «Loi relative à l’audit, la régularisation, les agissements et le financement des organisations non-gouvernementales et associées», ou «loi anti-ONG», impose des contrôles stricts nécessitant de remettre la liste de leurs membres et de leur personnel, de leurs avoirs, de leurs donateurs et l’enregistrement des mouvements financiers. En cas de non-respect des critères d’enregistrement, les organisations de la société civile pourraient être fermées ou soumises à des poursuites. Les dispositions de ce projet de loi doivent entrer en vigueur dès le mois de février 2025.

Depuis 2020, plusieurs rapports de la Mission internationale indépendante d’établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela ont fourni des informations détaillées sur des centaines de cas d’exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d’actes de torture et d’autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, ainsi que d’exemples d’instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, en concluant que certains de ces crimes de droit international et violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l’humanité. Plus précisément en 2024, la mission d’établissement des faits a conclu qu’elle a des motifs raisonnables de croire que le crime de persécution pour raisons politiques a été commis durant la période couverte par son mandat.

Depuis novembre 2021, le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale mène une investigation pénale sur la situation au Venezuela, précisément concernant les «[c]rimes contre l’humanité de privation de liberté ou toute grave privation de liberté physique (…) ; torture (…) ; viol et/ou autres formes de violence sexuelle d’une gravité comparable (…) ; et persécution à caractère politique contre des personnes détenues (…), qui ont été commis depuis au moins avril 2017, par des membres des forces de sécurité de l'État, des autorités civiles et des personnes pro-gouvernementales (ou groupes appelés « collectifs»).»

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **15 juillet** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\***. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Président | COPIES À |
| → **Le service postal au Venezuela est actuellement hors service**  President of the Republic Nicolas Maduro  **Twitter/X: @NicolasMaduro**  -  L'adresse et la correspondance du cas peuvent être partagées sous forme d'image dans les médias sociaux  Palacio de Miraflores Av. Nte. 10, Caracas 1012 Caracas, Venezuela  -  Veuillez transmettre cette lettre à l'ambassade du Venezuela,  car il n'y a pas d'adresse électronique ni de service postal opérationnel au Venezuela.  Nous vous recommandons d'envoyer également cet AU aux ambassades du Brésil,  de Colombie, d'Espagne et les États-Unis, car ces pays jouent un rôle important dans l'effort  diplomatique pour résoudre la crise vénézuélienne | Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela Waldeggstrasse 47, Case Postale 237, 3097 Liebefeld Fax: 031 371 64 69 / E-Mail: [embajada@embavenez-suiza.ch](mailto:embajada@embavenez-suiza.ch)  -  Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 Berne Fax: 031 371 05 25 / E-Mail: [brasemb.berna@itamaraty.gov.br](mailto:brasemb.berna@itamaraty.gov.br)  Ambassade de la République de Colombie Zieglerstrasse 29, 3007 Berne Fax: 031 350 14 09 / E-Mail: [esuiza@cancilleria.gov.co](mailto:esuiza@cancilleria.gov.co)  Ambassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 Berne Fax: 031 350 52 55 / E-Mail: [emb.berna@maec.es](mailto:emb.berna@maec.es)  Ambassade des Etats-Unis d'Amérique Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne Fax: 031 357 73 20 / E-Mail: [bernpa@state.gov](mailto:bernpa@state.gov) ; [bern-protocol@state.gov](mailto:bern-protocol@state.gov) / Twitter/X: /USEmbassyBern FB: /USBotschaftBern |
| ⭢ \***Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 001/25** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Presidente de la República Nicolás Maduro

**c/o Ambassade de la République   
Bolivarienne du Venezuela**

Waldeggstrasse 47

Postfach 237

3097 Liebefeld

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Nous prenons note de la libération de Carlos Correa et saluons le fait qu’il ne soit plus détenu de manière inique. Toutefois, le fait qu’il ait été arbitrairement détenu pour avoir défendu les droits humains au Venezuela et que son sort et sa localisation soient restés inconnus pendant huit jours, demeurent inchangés et très inquiétants**. Les informations selon lesquelles il fait l’objet de poursuites pénales sont également préoccupantes et nous demandons que toutes les accusations retenues contre lui soient abandonnées sans délai.

Sa libération doit préfigurer la libération immédiate de tous les autres défenseur·e·s des droits humains incarcérés. Au moins quatre défenseur·e·s sont toujours incarcérés iniquement, à savoir Javier Tarazona depuis le 2 juillet 2021, Rocio San Miguel depuis le 9 février 2024, Carlos Julio Rojas depuis le 15 avril 2024, et Kennedy Tejeda depuis le 2 août 2024.

En outre, les informations faisant état de privation de soins médicaux adéquats pour les détenus sont inacceptables. Rocío San Miguel a besoin d’une opération chirurgicale complexe et d’une rééducation pour une blessure subie il y a plusieurs mois pendant sa détention. Elle a le droit de bénéficier d'une attention et de traitements médicaux, ainsi que d’un suivi par des médecins de confiance.

Le harcèlement, les menaces et la détention de défenseur·e·s des droits humains et les attaques contre la société civile plus largement doivent cesser immédiatement. Leur rôle, en pleine urgence humanitaire et crise des droits humains, doit être salué et protégé.

Alors que des crimes de droit international et de graves violations des droits humains continuent d'être commis en toute impunité dans le pays, nous rappelons aux autorités qu'elles font l'objet d'un suivi et d'un examen minutieux au niveau individuel et national de la part des mécanismes internationaux d’obligation de rendre des comptes.

**Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les défenseur·e·s des droits humains injustement détenus au Venezuela et, tant qu'ils restent sous votre garde, nous demandons que leurs droits à la vie et aux soins médicaux, à ne pas être soumis à la torture et à bénéficier de toutes les garanties d'un procès équitable soient pleinement protégés.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copies**

- Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela, Case Postale 237, 3097 Liebefeld / Fax: 031 371 64 69 / embajada@embavenez-suiza.ch

- Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 Berne / Fax: 031 371 05 25 / E-mail: brasemb.berna@itamaraty.gov.br

- Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne / Fax: 031 350 14 09 / E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co

- Ambassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 Berne / Fax: 031 350 52 55 / E-mail: emb.berna@maec.es

- Ambassade des États-Unis d'Amérique / Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne / Fax: 031 357 73 20 / bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov